



## Marseille

### Trésors de Méditerranée

Du 02 au 09 novembre 2024



#### LES POINTS FORTS DU VOYAGE :

- Visite des quartiers emblématiques de Marseille
- Cassis et les Calanques
- Visite guidée du MUCEM

#### J1 : VOTRE REGION - NUIT ETAPE

Départ de votre région en direction du **sud-est**. Déjeuner en cours de route. Arrivée à votre hôtel en fin de soirée. Installation dans les chambres. Dîner et nuit.

#### J2 : NUIT ETAPE - MARSEILLE - QUARTIER DU PANIER

Départ pour **Marseille**. Arrivée et déjeuner au Village Club. L'après-midi, **visitez le quartier historique du Panier** et profitez d'un arrêt chez certains artisans pour découvrir les spécialités de Marseille : les navettes, le savon, les santons, la Boule Bleue et les boules de pétanque créées par le plus ancien fabricant de boules au monde. Dîner et soirée animée au Village Club. Nuit.

#### J3 : NOTRE-DAME DE LA GARDE - PALAIS LONGCHAMP

Le matin, vous empruntez en petit train le **circuit Notre-Dame de la Garde** : ce circuit vous conduira du **Vieux-Port** jusqu'à Notre-Dame de la Garde, en passant par la corniche, en bord de mer, où vous découvrirez ses richesses. Vous grimpez alors les 200 marches qui conduisent à la Bonne Mère, qui veille sur Marseille et les Marseillais. A cet endroit, un spectacle grandiose s'offrira à vous avec un panorama de la ville à 360°, à couper le souffle. Déjeuner au Village Club. L'après-midi, partez avec votre accompagnateur pour une **balade commentée de la Friche** à pied qui vous révélera les souvenirs et les secrets de cet ancien site industriel en constante mutation. Pas-à-pas, vous découvrirez l'histoire de ce

AUTOCAR

**RGO VOYAGES (anciennement Le Pape Voyages)** – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : [agence@rgo-voyages.fr](mailto:agence@rgo-voyages.fr)

Tourisme IM035210001 – Site Internet : [www.le-pape-autocars.com](http://www.le-pape-autocars.com)

S.A.S au capital de 300 000€ – RCS Rennes 699 200 788 – APE 4939A



laboratoire urbain et artistique à travers l'architecture et les œuvres pérennes où interventions artistiques et aménagements paysagers côtoient les ouvrages architecturaux. Dîner et soirée animée au Village Club. Nuit.

## **J4 : LES CALANQUES - CASSIS**

Le matin, embarquez pour une croisière, à la découverte des **3 calanques** : Port Miou, Port Pin et En Vau (sous réserve de conditions météorologiques). Vous profitez ensuite d'un déjeuner au restaurant, suivi d'une visite guidée de la ville de **Cassis** : port de pêche, Place de l'Hôtel de Ville, fontaines historiques et ruelles provençales, vous ne manquerez rien de tous les secrets de la ville ! Dîner et soirée animée au Village Club. Nuit.

## **J5 : VILLAGE DE L'ESTAQUE**

Le matin, découvrez la Savonnerie « **Le Serail** » qui est la dernière savonnerie artisanale et traditionnelle de Marseille basée dans la cité Phocéenne. Déjeuner au Village Club. Après-midi : Visitez le **village de l'Estaque**, véritable source d'inspiration pour de nombreux artistes comme les peintres Cézanne, Braque ou encore Renoir, qui ont immortalisé le port et la lumière de l'Estaque, le village a également servi de cadre au film « Marius et Jeannette ». Dîner et soirée animée au Village Club. Nuit.

## **J6 : MUCEM – APRES MIDI LIBRE**

Le matin, visite guidée du **MUCEM**, premier grand musée national consacré aux civilisations de Méditerranée pour le XXIème siècle. Déjeuner au Village Club. Après-midi détente au Village Club pour profiter de l'espace détente et bien être avec sauna, hammam et jacuzzi, terrain de pétanque à votre disposition. Dîner au Village Club. Nuit.

## **J7 : LES BAUX DE PROVENCE – CLERMONT FERRAND**

Le matin partez à la découverte d'un des plus beaux villages de France : les **Baux-de-Provence**. Situé au cœur des Alpilles son charme ne vous laissera pas indifférent. Départ en direction de Clermont-Ferrand. Déjeuner en cours de route. Installation dans votre hôtel. Dîner et nuit.

## **J8 : CLERMONT FERRAND - VOTRE REGION**

Départ pour votre région. Déjeuner en cours de route. Arrêt dîner libre sur autoroute et retour tardif en région

**NB : L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourra être modifié tout en respectant l'intégralité des visites.**



## VILLAGE CLUB DU SOLEIL



### Équipements :

- Spa
- Piscine
- Parc de 2 hectares
- Salle de sport

**Le Village Club de Marseille vous accueille avec ses 124 chambres climatisées tout confort avec douche, téléphone, télévision, bouilloire et wifi haut débit. Le Village Club du Soleil situé à Marseille, à proximité du Quartier de la Belle de Mai, du port et à 750 mètres des commerces. Vous trouvez tout ce dont vous avez besoin pour que votre séjour soit mémorable : une chambre de standing, un parc arboré agréable, une piscine chauffée.**

### Le prix comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme, l'hébergement 2 nuits étape en hôtel 3\* et 5 nuits en hôtel Village Club, en base chambre double, la pension complète du déjeuner du J1 au déjeuner du J8, les boissons aux repas (eau et ¼ de vin), les visites et excursions mentionnées au programme, les services d'un guide accompagnateur local selon le programme, les animations en soirée à l'hôtel, la taxe de séjour.

### Le prix ne comprend pas :

Le supplément chambre individuelle : 160 € (en nombre limité, en demande à la réservation), les boissons et les visites non mentionnées ci-dessus, les pourboires éventuels et dépenses personnelles. L'assurance multirisque annulation / bagages et assistance rapatriement + protection sanitaire : 42 €.

### Formalités :

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Respect des règles sanitaires en vigueur au moment du voyage.



## VOYAGES PARTENAIRES RGO

Les voyages mentionnés «Voyages Partenaires» sont des séjours en France ou à l'étranger pour lesquels nous collaborons avec des partenaires autocaristes indépendants du Grand Ouest. Cela nous permet de vous offrir une plus large gamme de voyages dans notre brochure. Lors de ces voyages, vous serez transportés par RGO Mobilités ou un de nos partenaires, mais nous assurons votre ramassage aller et retour depuis les villes habituelles jusqu'au lieu de rendez-vous avec le car principal. Le placement dans le car s'effectue par ordre d'inscription.

**RGO VOYAGES (anciennement Le Pape Voyages) – Centre d'Activités Le Cap**

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : [agence@rgo-voyages.fr](mailto:agence@rgo-voyages.fr)

Tourisme IM035210001 – Site Internet : [www.le-pape-autocars.com](http://www.le-pape-autocars.com)

S.A.S au capital de 300 000€ - RCS Rennes 699 200 788 – APE 4939A





### Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière GROUPAMA ASSURANCES-CREDIT & CAUTION, 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre, tél : 09-69-32-23-36 ou [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr)) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de RGO VOYAGES (RGO MOBILITES).

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECO11727619R/jo/texte>

**RGO VOYAGES (anciennement Le Pape Voyages)** – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : [agence@rgo-voyages.fr](mailto:agence@rgo-voyages.fr)

Tourisme IM035210001 – Site Internet : [www.le-pape-autocars.com](http://www.le-pape-autocars.com)

S.A.S au capital de 300 000€ – RCS Rennes 699 200 788 – APE 4939A

